

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 521

10 mars 2010

SOMMAIRE

Akila Finance S.A.	24962	Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l.	24998
ALF Participations S.A.	24962	Highland VII - PRI (1) S.à r.l.	25003
Assumption S.A.	25005	Highland VII - PRI (2) S.à r.l.	25003
Batselaer S.A.	24965	Hoftry S.à r.l.	24998
Bressaglia Immobilière S.à r.l.	25008	Ideefiks S.A.	24965
Celox S.A.	24990	Ideefiks S.A.	24966
City Catering S.à r.l.	24965	IMC Luxembourg S.à r.l.	24998
City Catering S.à r.l.	24977	Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.	24998
Dole Luxembourg II S.à r.l.	24978	Julius Textile Investment S.à r.l.	24997
Driver Investment Holding S.A.	24975	Jungbrunnen Holding AG	24988
EJM Investments S.à r.l.	25006	Laubach Ferrailles S.A.	24975
Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l.	24981	Liberty Modul Invest S.A.	24964
ENB Topco 2 S.à r.l.	24988	Loftfin S.A.	24994
Engineered Packaging Center S.A.	24977	Longleat S.A.	24991
FAI rent-a-yacht S.A.	24993	LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l.	24994
F.G. International S.A.	24981	LUX-Trading S.A.	24993
Financière du Cazeau Holding S.A.	25003	M/C AWS Canada S.à r.l.	24964
Financière du Cazeau S.A., SPF	25003	NLG Acquisition Investments S.C.A.	24994
Finb International S.A.	24966	ProLogis European Holdings XV S.à r.l. ...	24992
FR Acquisition Holding Corporation (Lu- xembourg), S. à r.l.	24965	ProLogis France CXIV S.à r.l.	24992
Gagfah S.A.	24994	Russian Style Investments S.à r.l.	24987
Habay Estate S.A.	24981	Sakara Holding S.A.	24985
Henderson Global Property Companies (Luxembourg)	24998	Trust Invest Control S.A.	24988
Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l.	24999	Voipgate S.A.	24984
Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l.	24999	Voipgate S.A.	24985
		Work-Order S.A.	24999

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.632.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022801/10.

(100018269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

ALF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 149.980.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

AXA LBO FUND IV FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris (the "Shareholder"),

here represented by Me Manfred MÜLLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on 14 December 2009, Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "ALF Participations S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 10 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149 980 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred and fifty-one thousand five hundred euro (EUR 451,500.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to four hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 482,500.-).

To issue four hundred and fifty-one thousand five hundred (451,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

2 To accept subscription for these new shares by AXA LBO FUND IV FCPR and to accept payment full payment in cash of the nominal value of these new shares.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred and fifty-one thousand five hundred euro (EUR 451,500.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to four hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 482,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue four hundred and fifty-one thousand five hundred (451,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for four hundred and fifty-one thousand five hundred (451,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to fully pay in cash for the new shares.

The amount of four hundred and fifty-one thousand five hundred euro (EUR 451,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary. Thereupon, the

Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four hundred and fifty-one thousand five hundred (451,500) new shares to the Shareholder.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at four hundred and eighty-two thousand five hundred euro (EUR 482.500.-) divided into four hundred and eighty-two thousand five hundred (482,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand five hundred euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

AXA LBO FUND IV FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (l'Associé),

représentée aux fins des présentes par Me Manfred MÜLLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Paris (France), le 14 décembre 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique Associé de "ALF Participations S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 149 980 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 451.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 482.500,-).

2 Émission de quatre cent cinquante et un mille cinq cents (451.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par AXA LBO FUND IV FCPR et acceptation de la libération intégrale en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 451.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 482.500,-).

24964

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre cent cinquante et un mille cinq cents (451.500) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire quatre cent cinquante et un mille cinq cents (451.500) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) à libérer intégralement en numéraire.

Le montant de quatre cent cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 451.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les quatre cent cinquante-et-un mille cinq cents (451.500) actions nouvelles à l'Associé.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 482.500,-) divisé en quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (482.500) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros. Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. MÜLLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16208. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021799/125.

(100017257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

M/C AWS Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 140.438.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022803/10.

(100017657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022911/10.

(100018499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Batselaer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 39.385.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Documents faisant l'objet du complément:

Référence: L090113967.04

Date: 27/07/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010022802/16.

(100017602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.623.

—
Les comptes annuels au 30/09/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022804/11.

(100017654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

City Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 98.365.

—
Les comptes annuels: Année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

City Catering S.à r.l.

R:Mailliet

Référence de publication: 2010022810/11.

(100017698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Ideefiks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.342.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022805/15.

(100017721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Ideefiks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.342.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010022806/15.

(100017719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Finb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.058.

STATUTES

The year two thousand and nine, on the thirtieth day of December,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary with residence in Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Assembly of the shareholders of "FINB Servicos de Consultadoria, LDA", a limited company, incorporated under the law of Madeira, having its registered office in Rua dos Murcas n°88, 3rd Floor, 9000-058 Funchal, incorporated by notarised deed on July 12th, 2000, registered with the Trade Register of Madeira, under number 511137869 on date of September 12th, 2000

The assembly is presided by Celine Bonvalet, private employee, with professional address in Luxembourg

The President appoints as secretary Regis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The Assembly chooses as scrutineer Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The President requests the notary to bear witness:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares which they hold are noted on an attendance sheet, which will be signed, annexed hereto together with the powers-of-attorney, all registered with the deed.

II.- That it is demonstrated by the attendance sheet that the entirety of the share capital is represented at the present Extraordinary General Assembly, so that the Assembly may validly deliberate regarding all items placed on the order of business.

All the shareholders present and their proxies declare that they waive all formalities concerning the convocation of General Assemblies and declare having had full and complete knowledge of the order of business of the General Assembly of Shareholders as well as of the text of the new Articles of Incorporation following the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, including in particular the exact text of the purpose of the Company after the said transfer of the registered office.

III.- The General Assembly of Shareholders bears witness that the following documents have been submitted to the General Assembly:

- a certificate dated December 3rd, 2009, issued by the trade registry of Madeira
- the decision of the shareholders containing the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, made on December 14th, 2009;
- a copy of the Articles of Incorporation of the Company before the transfer;
- a financial statement dated November 30th, 2009

The said documents, signed ne varietur, shall remain attached to the present deed.

IV.- The President declares that the order of business is as follows:

1) Confirmation and ratification of the resolutions passed at the Extraordinary General Assembly of the shareholders of the Company held in Funchal on December 14th, 2009, deciding to transfer the registered office of the Company from Madeira to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

- 2) Decision to adopt the form of a limited company.
- 3) To approve the valuation report of the independent auditor regarding the capital.
- 4) Adoption in Luxembourg of the name "FINB INTERNATIONAL S.A." and of the Company purpose of a 'SOPARFI' Société de participations financières, or financial-participation company.
- 5) Complete recast of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law.
- 6) Appointment of the directors and determination of the duration of their term of office.
- 7) Appointment of the financial commissioner and determination of the duration of his term of office.
- 8) Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address:
L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 9) Miscellaneous.

V.- The President declares:

That the Company decides to establish its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As demonstrated in the shareholder resolutions, below, of 9 December 2009 the Shareholders' General Assembly has already decided, unanimously, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Assembly being called upon to vote and approve for a second time the transfer of the registered office from Madeira to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present Shareholders' General Assembly to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the Articles of Incorporation into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a Board of Directors and the appointment of a financial commissioner.

The President submits to the General Assembly a copy of the annual accounts of the Company for the financial year, together with an interim report of the situation of these accounts dated 30 November 2009.

The said copy of the annual accounts and the report of the interim situation shall remain attached to the present deed.

Upon which, the Shareholders' General Assembly proceeds to the order of business and after deliberation, the following resolutions are passed, unanimously:

First resolution

The Assembly decides to confirm and to ratify the resolutions passed at the Extraordinary Shareholders' General Assembly of the Company held in Funchal, Madeira on 9 December 2009, deciding to transfer the registered office of the Company from Funchal, Madeira to the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

Second resolution

The Assembly decides that the Company will exist in the form of a company limited by shares.

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such transfer has been supervised by Mister Zeimet réviseurs d'entreprises, in Luxembourg, independent auditor (Réviseur d'Entreprises), and its report concludes as follows:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net tel qu'il ressort de la situation financière arrêtée au 30 novembre 2009, ne correspond pas au moins au capital social de EUR 31.000.-."

Third resolution

The Assembly decides to give to the company in Luxembourg the name of "FINB INTERNATIONAL S.A." and to adopt as Company purpose the provisions particular to a 'SOPARFI' (société de participations financiers), or financial-participation company.

Fourth resolution

The Assembly decides that the Company shall be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law. Therefore the Assembly decides to proceed to a complete recast of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law, to read as follows:

Title I. - Name, Office, Purpose, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg limited company is established, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

1.2. The Company takes the name "FINB INTERNATIONAL S.A.",

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered, office is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company within the borders of the municipality of the statutory registered office.

2.2. The company may by decision of the Board of Directors, create, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, subsidiaries, agencies or branches.

2.3. When extraordinary events of a political, economic or social order, of a kind as could compromise normal activity at the registered office or the communications of this office with abroad take place or are imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, without however this measure having an effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this transfer, shall retain Luxembourg nationality. Such a decision regarding a transfer of the registered office shall be made by the Board of Directors.

Art. 3. Purpose. The Company has for purpose

3.1. To take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; or acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm, purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or not, any assistance, loans advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

3.2. The company can perform all commercial and financial operations, connected directly or indirectly in all areas described above in order to facilitate their accomplishment throughout the world.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is constituted for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation.

Title II. - Capital

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is fixed at Euro 17,705,000, represented by 17,705 shares with a nominal value of Euro 1,000 each.

Art. 6. Modification of the share capital.

6.1. The authorised share capital is fixed at Euro 2,295,000 which shall be divided into 2.295 shares of Euro 1,000 each.

6.2. The authorised capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decisions of the Shareholders' General Assembly deliberating as in the matter of an amendment of the Articles, of Incorporation.

6.3. Furthermore, the Board of Directors is authorised, for a period of five years from the date of publication of the EGM held on the 30th December 2009, to increase as and when appropriate the subscribed capital within the limits of the authorised capital. These capital increases may be subscribed and issued in the form of shares with or without issue premium and paid in by contribution in kind or in specie, by compensation using debt claims or in any other manner to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is especially authorised to proceed to undertake such issues without reserving to existing shareholders a right of preferential subscription for the shares to be issued. The Board of Directors may delegate any director, administrator, authorised representative or any other duly authorised person to receive the subscriptions and to receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase.

6.4. Every time that the Board of Directors shall have authentically caused to be noted an increase in the subscribed capital, the present Article shall be considered as automatically adapted to the change which has taken place.

6.5. The Company may repurchase its own shares, subject to the conditions set out in the law.

Art. 7. Payments. Payments to be made for shares not entirely paid in at the time of their subscription shall be made at the times and under the conditions which the Board of Directors shall determine in such cases. Any payment called for shall be called for proportionately and equally with respect to all the shares which are not entirely paid in.

Art. 8. Type of shares. The shares are registered or bearer, at choice of the shareholder.

Art. 9. Conveyance of shares. There exists no statutory restriction regarding transactions or the conveyance of shares of the Company.

Title III. - Board of directors, Management, Supervision

Art. 10. Board of directors.

10.1. The Company is administered by a Board composed of three members at least, shareholders or not.

10.2. The directors are appointed by the Annual General Assembly for a term of office which may not exceed six years. They are eligible for re-election. They may be removed at any time by the General Assembly.

10.3. In the case of a vacancy in the position of a director appointed by the General Assembly, on account of death, of resignation or for any other reason, the remaining directors so appointed may meet and by majority vote arrange for his replacement until the next Shareholders' General Assembly.

Art. 11. Meetings of the board of directors.

11.1. The Board of Directors may elect from among its members a President. The first President may be appointed by the first Shareholders' General Assembly. In case of the unavoidable absence of the President, he shall be replaced by the director elected for this purpose from among the members present at the meeting.

11.2. The Board of Directors meets on convocation from the President or from two directors.

11.3. The Board may not validly deliberate and resolve unless the majority of its members is present or represented. Every decision of the Board of Directors is made by simple majority vote. In case of a tie vote, the vote of the person who presides the meeting is preponderant.

11.4. Directors may cast their vote by circular vote.

11.5. They may cast their vote by letter, telefax, telegram or telex, the three last having to be confirmed in writing.

11.6. Minutes of the meetings of the Board of Directors are signed by all the members present at the sitting.

Art. 12. General powers of the board of directors. The Board of Directors is invested with the most extensive and exclusive powers to perform all acts of administration and of management which are not expressly reserved by the law and by the present Articles of Incorporation to the General Assembly.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the business of the Company, understood in its widest sense, to directors or to third parties who need not necessarily be shareholders of the Company.

13.2. Delegation to a director is subject to prior authorisation from the General Assembly.

13.3. The first managing-director may be appointed by the first General Assembly of shareholders.

Art. 14. Representation of the company. Vis-à-vis third parties, the Company is in all circumstances represented as concerns the Company purpose by two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Financial commissioner.

15.1. The Company is supervised by one or more commissioners appointed by the General Assembly.

15.2. The duration of the term of office of the commissioner is fixed by the General Assembly. It may however not exceed six years.

Title IV. - General assembly

Art. 16. Powers of the general assembly.

16.1. The General Assembly represents all the shareholders. It has the most extensive powers of decision in company affairs.

16.2. Except in the cases determined by the law, decisions are made by simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the ordinary general assembly. The Annual General Assembly meets every year in the City of Luxembourg, at the place indicated in the convening notices, at 2 p.m. on the 3rd Tuesday of the month of November.

Art. 18. Other general assemblies. The Board of Directors or the commissioner may convene other General Assemblies. They must be convened on request of shareholders representing one-fifth of the share capital.

Art. 19. Votes. Each share entitles to one vote.

Title V. Financial year, Allocation of profits

Art. 20. Financial year.

20.1. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty first of december of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the financial statement and the profits and losses accounts. It submits the documents together with a report on the operations of the Company, at least one month before the Ordinary General Assembly, to the commissioners who shall comment upon these documents in their report.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1. Every year five per cent at least of the net profits shall be assigned to the constitution of the legal reserve. This allocation ceases to be obligatory when and for as long as the reserve shall be at the level of ten per cent of the share capital.

21.2. After stocking up the legal reserve, the General Assembly shall decide concerning the allocation and the distribution of the balance of the net profits.

21.3. The Board of Directors is authorised to pay interim dividends, subject to the applicable provisions of the law.

Title VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Company may be dissolved by decision of the General Assembly deliberating under the same conditions as those foreseen for the amendment of the Articles of Incorporation.

22.2. At dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the agency of one or more liquidators, appointed by the Shareholders' General Assembly.

Title VII. - General provision

Art. 23. General provision. The law of 10 August 1915, as subsequently amended, shall apply throughout where there is no derogation created by the present Articles of Incorporation.

Transitional provisions

1) The first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on December 30th, 2009 to end on December 31st, 2010.

2) The first Ordinary General Assembly in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held at 2 p.m. on the 3rd Tuesday of the month of November 2010.

Fifth resolution

The Assembly gives discharge to the previous Directors in Madeira for their mandates until this day.

The Assembly decides to fix the number of directors at three.

Are appointed directors:

- Olivier OUDIN, born on October 19th, 1967 in Troyes (France), private employee, with professional address at 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Ariane VIGNERON, born on October 15th, 1977 in Vielsalm (Belgium), private employee, with professional address at 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Céline BONVALET, born on May 7th, 1972 in Evreux (France), private employee, with professional address at 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Their mandate shall conclude during the Ordinary General Assembly of 2010.

Sixth resolution

The Assembly decides to fix the number of commissioners at one.

Is appointed commissioner:

FIN-CONTROLE, registered with the Trade Register of Luxembourg under number B - 42.230, with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg The mandate shall conclude with the General Assembly of 2010.

Seventh resolution

The Assembly confirms and decides that the registered office of the Company is established at the following address: 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Costs

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of seven thousand Euros.

No item remaining on the order of business, the meeting is concluded.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, drawn up in Luxembourg, the day, month and year as in the heading of these presents.

And after reading given to those appearing, all did sign with Us, Notary, the present minutes.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme constituée à Madère "FINB, Servicos de Consultadoria L.D.A.", ayant son siège social à Funchal, Madère constituée par acte enregistré à Madère en date du 12 juillet 2000, enregistrée au Registre de Commerce de Madère sous le numéro 511137869 le 12 septembre 2000.

L'assemblée est présidée par Céline Bonvalet, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat daté du 3 décembre 2009, émis par le registre de commerce de Funchal
- la décision des actionnaires contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 9 décembre 2009.

- une copie des statuts de la Société avant le transfert;

- un bilan daté du 30 novembre 2009.

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Funchal le 9 décembre 2009, décidant de transférer le siège social de la société de Funchal, Madère à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet immédiat, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme.

3) Approbation du rapport du réviseur d'entreprise sur l'évaluation du capital.

4) Adoption à Luxembourg de la dénomination de "FINB International S.A. " et de l'objet social d'une Soparfi (société de participation financières).

5) Refonte complet des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

6) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

7) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

8) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

9) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions des actionnaires ci-dessus du 9 décembre 2009, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Funchal, Madère à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'assemblée générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier, ensemble avec une situation intermédiaire de ces comptes datée du 30 novembre 2009.

Ladite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'assemblée générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Funchal le 14 décembre 2009, décidant de transférer le siège social de la société de Funchal, Madère au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat conformément aux dispositions de la loi luxem-

bourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce transfert de siège a fait l'objet d'une vérification par Monsieur Zeimet Réviseur d'Entreprises indépendant, et son rapport conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net tel qu'il ressort de la situation financière arrêtée au 30 novembre 2009, ne correspond pas au moins au capital social de EUR 31.000,-."

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg "FINB INTERNATIONAL S.A." et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "FINB International S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes valeurs et droits quelconques via la prise de participation, l'apport, l'achat ou l'option, la négociation ou tout autre moyen; l'acquisition, le contrôle et le développement de brevets et de licences; l'octroi aux entreprises auxquelles la compagnie a un intérêt ou aux entreprises tierces, de toute aide, prêts, avances ou garanties; l'exécution de toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, sans tirer profit de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

3.2. En général, la société peut exécuter toutes opérations commerciales, mobilières et financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social partout dans le monde.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à Euro 17.705.000, représenté par 17.705 actions d'une valeur nominale de Euro 1.000 chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à Euro 2.295.000 qui sera divisé en 2.295 actions de Euro 1.000 chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale du 30 décembre 2009,, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^{ème} mardi du mois de novembre à 14 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera le 30 décembre 2009 pour finir le 31 décembre 2010.

2) La première Assemblée Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra le 3^{ème} mardi du mois de novembre 2010 à 14 heures.

Cinquième résolution

L'assemblée consent décharge aux administrateurs de l'ancien siège social pour leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés comme administrateurs:

- Olivier OUDIN, né le 19 Octobre 1967 à Troyes (France), employé privé, avec adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Ariane VIGNERON, née le 15 Octobre 1977 à Vielsalm (Belgique) employée privée, avec adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Céline BONVALET, née le 7 Mai 1972 à Evreux (France), employée privée, avec adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

24975

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommée comme commissaire:

FIN-CONTROLE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 42.230, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Septième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, C. BONVALET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/425. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010021770/483.

(100017362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Laubach Ferrailles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 91.770.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022808/15.

(100017717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Driver Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.476.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Sigurdur Tryggvi Sigurdsson, company director, residing at Hnotubergi 31, IS-220 Hafnarfjörður (Iceland), hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 15 December 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "DRIVER INVESTMENT HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 77 476, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 21 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 71 of 31 January 2001, page 3362. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at TEN MILLION ICELANDIC KRONA (ISK 10.000.000,-) divided into one hundred thousand (100.000) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Sigurdur Tryggvi Sigurdsson, directeur de société, demeurant à Hnotubergi 31, IS-220 Hafnarfjörður (Islande), ci-après dénommé "le mandant";

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy,

ci-après dénommée: "le mandataire",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "DRIVER INVESTMENT HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77 476, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 71 du 31 janvier 2001, page 3362. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à DIX MILLIONS DE COURONNES ISLANDAISES (10.000.000.- ISK) divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;
- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- que l'activité de la Société a cessé;
- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/174. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010021829/94.

(100017503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

City Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 98.365.

Les comptes annuels: Année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

City Catering S.à r.l.

R. Mailliet

Référence de publication: 2010022811/11.

(100017695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Engineered Packaging Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 142.520.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022812/15.

(100017760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Dole Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.099.

In the year two thousand and nine.

On the twenty third day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The private limited company DOLE LUXEMBOURG S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 149095, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 149099, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 5, 2009, published in the Mémorial C number 2300 of November 24, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 17, 2009, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of five hundred forty eight thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 548,850.-) in order to raise it from its present amount of six hundred fifty seven thousand and four hundred Euro (EUR 657,400.-) to one million two hundred six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,206,250.-) by the issue of ten thousand nine hundred and seventy seven (10,977) new share quotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing share quotas.

Subscription - Payment

After having accepted the companies Dole Fresh Fruit International, Inc., with registered office at Panama, Panama-City, Calles 50 y 74, San Francisco P.H. 909, Pisos 15 y 16, registered with the Registro Publico de Panama under number 221370, and Standard Fruit Company (Bermuda) Limited, with registered office at Bermuda, Hamilton HM 12, Canon's Court, 22, Victoria Street, registered with the Registrar of Companies, of Bermuda under number 4460, as new shareholders, the ten thousand nine hundred and seventy seven (10,977) new share quotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are subscribed as follows:

- the company Standard Fruit Company (Bermuda) Limited, pre-named, subscribes ten thousand and forty three (10,043) new share quotas and pays them fully up by contribution in kind of seventy eight (78) shares representing zero point three six percent (0.36%) of the capital of the company "Compagnie Financière de Participation (C.F.P.) S.A.S.", registered with the Trade and Companies' Register of Marseille, France, under number 302.716.535, with its registered office at F-13014 Marseille, France, 33, boulevard Ferdinand de Lesseps,

- the company Dole Fresh Fruit International, Inc., pre-named, subscribes nine hundred and thirty four (934) new share quotas and pays them fully up by contribution in kind of eight (8) shares representing zero point zero four percent (0.04%) of the capital of the company "Compagnie Financière de Participation (C.F.P.) S.A.S.", pre-named,

both contributions being estimated at eight hundred and seven thousand US Dollar (USD 807,000.-) converted at the exchange rate as of December 10, 2009 of one US Dollar (USD 1.-) equivalent to zero point six eight zero one Euro (EUR 0.6801) into five hundred eighty four thousand eight hundred and sixty seven Euro and fifty seven Cent (EUR 548,867.57); five hundred forty eight thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 548,850.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and seventeen Euro and fifty seven Cent (EUR 17.57) a share premium to be allocated to the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.", pre-named, on December 18, 2009, wherein the contribution in kind of the shares of the company "Compagnie Financière de Participation (C.F.P.) S.A.S.", pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscribers, acting through their duly appointed attorney declare that their contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of their contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of their contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the undersigned notary.

The subscribers state together with the company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the company of the contribution.

The subscribers are represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, pre-named, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at one million two hundred six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,206,250.-) represented by twenty four thousand one hundred and twenty five (24,125) share quotas of fifty Euro (EUR 50.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand one hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée DOLE LUXEMBOURG S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 149095, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 149099, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2300 du 24 novembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2009 en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quarante-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 548.850,-) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante-sept mille quatre cents Euros (EUR 657.400,-) à un million deux cent six mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.206.250,-) par l'émission de dix mille neuf cent soixante-dix-sept (10.977) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Après avoir accepté les sociétés Dole Fresh Fruit International, Inc., avec siège au Panama, Panama-City, Calles 50 y 74, San Francisco P.H. 909, Pisos 15 y 16, enregistrée au Registro Publico de Panama sous le numéro 221370, et Standard Fruit Company (Bermuda) Limited, avec siège aux Bermudes, Hamilton HM 12, Canon's Court, 22, Victoria Street, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 4460, comme nouvelles associées, les dix mille neuf cent soixante-dix-sept (10.977) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune sont souscrites comme suit:

- la société Standard Fruit Company (Bermuda) Limited, prénommée, souscrit dix mille quarante-trois (10.043) parts sociales nouvelles et les libère intégralement par apport en nature de soixante-dix-huit (78) actions représentant zéro virgule trois six pourcent (0,36%) du capital de la société "Compagnie Financière de Participation (C.F.P.) S.A.S.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille, France, sous le numéro 302.716.535, avec siège social à F-13014 Marseille, France, 33, boulevard Ferdinand de Lesseps,

- la société Dole Fresh Fruit International, Inc., prénommée, souscrit neuf cent trente-quatre (934) parts sociales nouvelles et les libère intégralement par apport en nature de huit (8) actions représentant zéro virgule zéro quatre pourcent (0,04%) du capital de la société "Compagnie Financière de Participation (C.F.P.) S.A.S.", pré-nommée,

les deux apports étant estimés à huit cent sept mille US Dollars (USD 807.000,-) convertis au taux de change du 10 décembre 2009 de un US Dollar (USD 1,-) équivalent à zéro virgule six huit zéro un Euro (EUR 0,6801), en cinq cent quarante-huit mille huit cent soixante-sept Euros et cinquante-sept Cents (EUR 548.867,57); cinq cent quarante-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 548.850,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et dix-sept Euros et cinquante-sept Cents (EUR 17,57) une prime d'émission à affecter au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.", prénommée, le 18 décembre 2009, par lequel l'apport en nature des actions de la société "Compagnie Financière de Participation (C.F.P.) S.A.S.", pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les souscriptrice, agissant par leur mandataire prémontrée, déclarent que leur apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de leur apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de leur apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Les souscriptrice reconnaissent ensemble avec la société qu'elles accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la société.

Les souscriptrice sont représentées par Monsieur Raphaël ROZANSKI, pré-nommé, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent six mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.206.250,-) représenté par vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de deux mille cent Euros;

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2010. Relation GRE/2010/22. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010021802/168.

(100016859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

F.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 365, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.328.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022813/15.

(100017757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Habay Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.372.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022818/15.

(100017729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.342.450,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.773.

In the year two thousand and ten, on the fourth of January.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Electronics For Imaging (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 7th October 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 389, on February 22nd, 2006. and, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.773 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder, being Electronics For Imaging, Inc., a corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington Delaware, United States of America, (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mr. José Maria TRIAS, private employee, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Proposal to increase the share capital of the Company through a Contribution Agreement in an amount of EUR 1,071,025,- held by Electronics For Imaging, Inc.;
3. Convening of an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company relating to point 1 above; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine each document carefully.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe the 42.841 (forty-two thousand eight hundred forty-one) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- each and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of the 17% share capital of EFI Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at Close Brothers (Cayman) Limited, Harbour Place 4th Floor, 103 South Church Street, PO Box 1034 Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands valued in EUR 10,710,392,70.- (ten million seven hundred ten thousand three hundred ninety-two Euros seventy cents) (USD 15,351,000,- (fifteen million three hundred fifty-one thousand United States Dollars) held by the Contributor.

The contribution in kind of the share capital in an amount of USD 15,351,000,- (fifteen million three hundred fifty-one thousand United States Dollars) equivalent to EUR 10,710,392,70 (ten million seven hundred ten thousand three hundred ninety-two Euros seventy cents) at the exchange rate being the official rate of the European Central Bank as of 31 December 2009 i.e USD 1.- = EUR 0.6977) shall be allocated as follows:

- an amount of EUR 1,071,025 shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of EUR 9,639,367.70 shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by its contribution in kind as described above:

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

- Electronics For Imaging, Inc., holder of 53,698 shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 1,342,450 (one million three hundred forty-two thousand four hundred fifty euro) divided into 53.698 (fifty-three thousand six hundred ninety-eight) shares, with a par value of twenty-five Euro, (EUR 25) each, all of which are fully paid up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR four thousand three hundred euro (EUR 4.300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'"Electronics For Imaging (Luxembourg) S.à r.l.", une "société à responsabilité limitée" de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 389, du 22 février 2006 et inscrite au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.773 (la "Société").

A comparu:

L'associé unique, étant Electronics For Imaging, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ("Associé Unique" ou l'"Apporteur"), détenant l'entière du capital social de la Société, est dûment représenté par Monsieur José Maria TRIAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de ladite procuration, signée par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte, de manière à ce que la présente assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour duquel l'Associé Unique déclare expressément avoir été informé au préalable.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Proposition d'augmenter le capital social de la société conformément à un accord de contribution et par incorporation d'une créance à hauteur de la somme de EUR 1.071.025,- détenue par Electronics For Imaging, Inc. à l'égard de la Société;
3. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société relative au point porté sub 1. de l'agenda; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'associé unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire aux 42.841 (quarante-deux mille huit cent quarante et un) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25.- chacune et l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en 17% du capital social d'EFI Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Close Brothers (Cayman) Limited, Harbour Place 4^e étage, 103 South Church Street, PO Box 1034 Grand Cayman, KY1-1102 Iles Cayman évalué à la somme de EUR 10,710,392.70 (dix millions sept cent dix mille trois cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix cents) (USD 15,351,000.- (quinze millions trois cent cinquante et un mille dollars des Etats-Unis) détenu par l'Apporteur.

L'apport en nature s'élevant au total à la somme de USD 15.351.000.- (quinze millions trois cent cinquante et un mille dollars des Etats-Unis) correspondant à la somme de EUR 10.710.392,70 (dix millions sept cent dix mille trois cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix cents) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne au 31 décembre 2009 en espèce USD 1.- = EUR 0.6977) sera réparti comme suit:

- la somme de EUR 1.071.025 sera attribuée au compte capital social de la Société, et
- la somme de EUR 9,639,367.70 sera attribuée au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique déclare accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des nouvelles parts sociales par l'apport en nature tel que décrit ci-dessous:

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- Electronics For Imaging, Inc., 53.698 (cinquante-trois mille six cent quatre-vingt dix-huit) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédents, et l'Apport ayant été intégralement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'être lu comme suit:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à un million trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.342.450) représentés par 53.698 (cinquante-trois mille six cent soixante-treize) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou lui seront facturés en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 4.300.- (quatre mille trois cents Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes, le présente acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présents, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-M. Trias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1232. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 201002291/156.

(100017630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Voipgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 105.502.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022821/15.

(100017856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Voipgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 105.502.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010022822/15.

(100017854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 70.920.

L'an deux mille dix, le huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAKARA HOLDING S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 70.920, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 767 du 15 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 36 du 07 janvier 2010. (la "Société")

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ (6.865) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TROIS MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.432.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Constater que la société détient, depuis le 4 janvier 2010, 1.759 (mille sept cent cinquante neuf) de ses propres actions d'une valeur nominale de 500,- euros chacune;

2) Réduire le capital social à concurrence de EUR 879.500,- (Euros huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 3.432.500,- (Euros trois millions quatre cent trente-deux mille cinq cents) à EUR 2.553.000,- (Euros deux millions cinq cent cinquante trois mille) par annulation de 1.759 (mille sept cent cinquante neuf) actions d'une valeur nominale de 500,- euros chacune détenues par la société;

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

4) Mandater Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur, demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, de mentionner l'annulation desdites actions au Registre des actionnaires;

5) Réduire la prime d'émission correspondant aux 1.759 actions annulées à concurrence de EUR 3.208.416,- (Euros trois millions deux cent huit mille quatre cent seize) pour la ramener de son montant actuel de EUR 12.520.297,38 (Euros douze millions cinq cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix sept euros et trente huit centimes) à EUR 9.311.881,38 (Euros neuf millions trois cent onze mille huit cent quatre-vingt-un et trente-huit centimes);

6) Réduire la réserve légale correspondant aux 1.759 actions annulées à concurrence de EUR 66.450,- (Euros soixante six mille quatre cent cinquante) pour la ramener de son montant actuel de EUR 321.750,- (Euros trois cent vingt et un mille sept cent-cinquante) à EUR 255.300,- (Euros deux cent cinquante-cinq mille trois cents);

7) Réduire la réserve spéciale correspondant aux 1.759 actions annulées à concurrence de EUR 1.433.977,- (Euros un million quatre cent trente-trois mille neuf cent soixante-dix-sept) pour la ramener de son montant actuel de EUR 5.588.343,- (Euros cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent quarante-trois) à EUR 4.154.366,- (Euros quatre millions cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-six);

8) Transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

9) Changer en conséquence le libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger".

10) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution - Constat

L'assemblée générale constate que la Société, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, a procédé le 4 janvier 2010 au rachat de 1.759 de ses propres actions d'une valeur nominale de 500,- euros chacune de sorte qu'elle détient actuellement 1.759 de ses propres actions.

Deuxième résolution

En conséquence du rachat dont il est question à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de huit cent soixante dix neuf mille cinq cent euros (879.500,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trois millions quatre cent trente-deux mille cinq cents euros (3.432.500,- EUR) à deux millions cinq cent cinquante trois mille euros (2.553.000,- EUR) par annulation de 1.759 actions d'une valeur nominale de 500,-euros chacune détenues par la Société.

L'assemblée décide de mandater Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur, demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, pour mentionner l'annulation desdites actions au Registre des actionnaires de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux millions cinq cent cinquante-trois mille euros (2.553.000,- EUR), représenté par cinq mille cent six (5.106) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la prime d'émission correspondant aux 1.759 actions annulées à concurrence de trois millions deux cent huit mille quatre cent seize euros (3.208.416,- EUR) pour la ramener de son montant actuel de douze millions cinq cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-huit centimes (12.520.297,38 EUR) à neuf millions trois cent onze mille huit cent quatre-vingt-un euros et trente-huit centimes (9.311.881,38 EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale correspondant aux 1.759 actions annulées à concurrence de soixante six mille quatre cent cinquante euros (66.450,- EUR) pour la ramener de son montant actuel de trois cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (321.750,- EUR) à deux cent cinquante cinq mille trois cent euros (255.300,- EUR).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve spéciale correspondant aux 1.759 actions annulées à concurrence de un million quatre cent trente trois mille neuf cent soixante-dix-sept euros (1.433.977,- EUR) pour la ramener de son montant actuel de cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent quarante-trois euros (5.588.343 EUR) à quatre millions cent cinquante quatre mille trois cent soixante-six euros (4.154.366,- EUR).

Septième résolution

L'assemblée décide de transformer le statut fiscal de la Société de société anonyme holding en société anonyme de participations financières à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article SEIZE (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer le libellé de l'objet social de la Société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

L'ordre du jour étant épuisé, le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2010. Relation: EAC/2010/491. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022322/135.

(100018252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Russian Style Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.397.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 janvier 2010:

- Madame Valérie Emond a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 2 novembre 2009;
- Monsieur Vladimir Toporov, né le 9 juillet 1958, à S-Kazakhstanskaya Obl (Kazakhstan) et demeurant au 24, Via Rotto, 33170 Pordenone (Italie), a été nommé en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 2 novembre 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022602/15.

(100017607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

ENB Topco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: HKD 26.810.050,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.883.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Maximilian Biagosch
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010022592/21.

(100018054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

**Jungbrunnen Holding AG, Société Anonyme,
(anc. Trust Invest Control S.A.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 135.292.

—

Im Jahre zweitausendundzehn, am 18. Januar.

Vor dem amtierenden Notar Gérard LECUIT, im Amtswohnsitz zu Luxembourg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der "TRUST INVEST CONTROL S.A.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers, gegründet laut notarieller Urkunde vom 20. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 350 vom 11. Februar 2008.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Benoît Tassigny, Jurist, wohnhaft in Nothomb, Belgien.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Mustafa Nezar, Jurist, wohnhaft in Russange, Frankreich.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Charles Ries, Geschäftsmann, wohnhaft in Esch-sur-Alzette, Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1) Bezeichnungsänderung der Gesellschaft die künftig nicht mehr als TRUST CONTROL INVEST S.A., sondern als JUNGBRUNNEN HOLDING AG bezeichnet wird.

2) Dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden, beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft umzuändern, und somit dem Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung JUNGBRUNNEN HOLDING AG gegründet".

Die Generalversammlung beschliesst, die ausserordentliche Versammlung zu schliessen, da die Tagesordnung erschöpft ist.

Kosten und Gebühren

Die Kosten und Gebühren, in welcher Form auch immer, welcher der Gesellschaft anfallen durch vorliegende Urkunde, belaufen sich auf ungefähr 1000.- EUR.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt dass auf Ersuchen der Parteien vorliegende Urkunde in Deutsch gehalten ist, gefolgt von einer englischen Uebersetzung und dass im Falle von Unterschieden die deutsche Fassung massgebend ist.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand ten, on the eighteenth of January.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "TRUST CONTROL INVEST S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1835 Luxembourg, 2, rue des Jardiniers, constituted by notarial deed on December 20, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 350 on February 11, 2008.

The meeting was opened by Mr. Benoît Tassigny, juriste, residing in Nothomb, Belgium, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, juriste, residing in Russange, France,

The meeting elected as scrutineer Mr. Charles Ries, salesman, residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg .

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) To change the title of the company from TRUST INVEST CONTROL S.A. to JUNGBRUNNEN HOLDING AG.
- 2) Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to change the title of the company and to amend article 1 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title JUNGBRUNNEN HOLDING AG."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately thousand (1.000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in German, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up, on the day indicated at the beginning of this deed in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Gezeichnet: B. Tassigny, M. Nezar, C. Ries, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2947. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 1. Februar 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010022277/93.

(100018082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Celox S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.711.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CELOX S.A., établie et ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 24, rue Emile Reuter, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.711, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Mersch en date du 26 août 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 188 du 24 décembre 1971 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, Maître Gérard LECUIT, en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1393 du 26 septembre 2002.

L'assemblée générale extraordinaire s'est ouverte et était présidée par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a désigné comme Secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme Scrutateur Maître Morgane IMGRUND, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 24.800.000.- (vingt quatre millions huit cent mille Euros) étaient valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Changement de l'année sociale de la Société afin que l'exercice social en cours qui a débuté en date du premier juillet 2009 se termine le trente et un décembre 2009 et que les exercices sociaux subséquents de la Société commencent le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre;

2. Modification de l'article 18 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social, tel que suit:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année".

3. Divers.

III. Puis, l'assemblée générale se considérant, comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de changer l'année sociale de la Société afin que l'exercice social en cours qui a débuté en date du premier juillet 2009 se termine le trente et un décembre 2009 et que les exercices sociaux subséquents de la Société commencent le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

Frais, Coûts, Rémunération et Charges

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M. IMGRUND, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55462. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010022278/62.

(100018148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Longleat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.315.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Maître Curzio TOFFOLI, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via degli Albrici n 4;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "LONGLEAT S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.315, a été constituée suivant acte reçu le 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1612 du 24 août 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "LONGLEAT S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille Euros), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LONGLEAT S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/397. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE, conforme à l'original.

Luxembourg, le 14 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022369/46.

(100018062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

**ProLogis European Holdings XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis France CXIV S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.614.

In the year two thousand nine, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 85.899),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 10, 2009, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that pursuant to a share transfer agreement dated December 9, 2009, duly accepted by the Company (as defined below) in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole shareholder of ProLogis France CXIV S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary on September 5, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2425 of October 3, 2008 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") have not been amended since that date.

A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "ProLogis European Holdings XV S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The name of the Company is ProLogis European Holdings XV S.à r.l."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (950.-LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 85.899),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 décembre 2009, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare que suite à une cession de parts datée du 9 décembre 2009, dûment acceptée par la Société (définie ci-dessous), en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, qu'elle est l'associé unique de ProLogis France CXIV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2425 du 3 octobre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "ProLogis European Holdings XV S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 2 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour dénomination ProLogis European Holdings XV S.à r.l."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENT CINQUANTE EUROS (950.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53944. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 201002279/83.

(100018140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

**LUX-Trading S.A., Société Anonyme,
(anc. FAI rent-a-yacht S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.562.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten vor Maître Carlo WER-SANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 13. November 2009, hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04. Februar 2010.

C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010022908/15.

(100018352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.579.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022909/10.

(100018331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Loftfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.235.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022910/10.

(100018996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. NLG Acquisition Investments S.C.A.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.
Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

Mr David Brooks, deputy general counsel, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, as delegate of board of directors (the "Delegatee") of "GAGFAH S.A." (the "Company"), a société anonyme, société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 3 December 2005, Number 1323, pursuant to the powers granted to the delegate by the resolutions of the board of directors taken in meetings held in Luxembourg on 5 October 2006 and 13 November 2007, represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a power of attorney dated 7th December 2009 (a copy of which will be registered with the present deed).

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger of 1st September 2009 published in the Mémorial of 24th September 2009 Number 1845.

The Delegatee, acting in its capacity as delegate of the board, requested the notary to record as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million three hundred and eleven thousand one hundred Euro (€ 282,311,100) represented by two hundred and twenty-five million eight hundred and forty-eight thousand eight hundred and eighty (225,848,880) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

(II) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provide as follows:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-eight million nine hundred and thirty-eight thousand nine hundred euros (€ 9,998,938,900) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million one hundred and fifty-one thousand one hundred and twenty (7,999,151,120) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders),

(...) The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issues of Shares within the authorised capital".

(III) On the basis of the above mentioned article, the Board of Directors of the Company has, by decisions of 5 October 2006 and 13 November 2007, approved the relevant share option plan and issue of shares within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issues.

The Board resolved to authorise, instruct and delegate power to, notably, the Delegatee, prenamed, acting alone and with full power of substitution, to proceed to the actual issues of shares pursuant to the aforesaid resolution and to appear before a notary public to record such shares issue and capital increase (and allocation from reserves and premium) and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

(IV) The Delegatee decided to increase the share capital as described hereinafter and sub delegated its powers to appear before a notary public to inter alia Me Miriam Schinner on 7th December 2009.

(V) The Delegatee resolved on seventh December 2009 to proceed within the authorised share capital to an increase of the issued capital without any pre-emptive subscription rights of a total of fifty-six thousand two hundred and fifty euro (€ 56,250) represented by a total of forty-five thousand (45,000) shares of a nominal value of one point twenty-five euro (€1.25) each. Such increase of the issued share capital is made (i) against a contribution in cash of one hundred and ninety-two thousand euro (€ 192,000) (nominal and premium) and issue of thirty thousand (30,000) shares to Mr Rolf Glessing and (ii) by incorporation to the share capital of eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (€ 18,750) out of the available share premium, and consequently to issue fifteen thousand (15,000) new shares of a par value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) each to the independent board members as follows:

- Yves Wagner (independent director): five thousand (5,000) shares,
- Dieter H. Ristau (independent director): five thousand (5,000) shares, and
- Jürgen Allerkamp (independent director): five thousand (5,000) shares.

An amount of fifty-six thousand two hundred and fifty euro (€ 56,250) is allocated to the issued share capital (thirty-seven thousand five hundred euro (€ 37,500) cash contribution and eighteen thousand seven hundred and fifty euro (€ 18,750) incorporation of reserves) and an amount of one hundred and fifty-four thousand five hundred euro (€ 154,500) (cash contribution) is allocated to the available share premium.

As a consequence of the increase above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of fifty-six thousand two hundred and fifty Euro (€ 56,250) by the issue of a total of forty-five thousand (45,000) shares of the Company, to a total amount of two hundred and eighty-two million three hundred and sixty-seven thousand three hundred and fifty euros (€ 282,367,350) represented by two hundred and twenty-five million eight hundred and ninety-three thousand eight hundred and eighty (225,893,880) shares, a total of one hundred and fifty-four thousand five hundred euro (€ 154,500) being contributed to the share premium. Evidence of the free disposal of the amounts contributed to the share premium and the share capital and availability of sufficient reserves for the incorporation of reserves as referred to above have been shown to the undersigned notary.

The appearing party then requested the notary to record the capital increases described above and that as a result of such increases, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million three hundred and sixty-seven thousand three hundred and fifty Euro (€ 282,367,350) represented by two hundred and twenty-five million eight hundred and ninety-three thousand eight hundred and eighty (225,893,880) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-eight million eight hundred and eighty-two thousand six hundred and fifty euros (€ 9,998,882,650) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million one hundred and six thousand one hundred and twenty (7,999,106,120) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)".

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German translation

Es folgt die Deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausend und neun, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Dezember,

Vor uns, Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr David Brooks, Deputy General Counsel, geboren am 2. April 1971 in Maryland (USA), wohnhaft in 27, W.96th Street, USA - 10025 New York, als Stellvertreter des Verwaltungsrates (der "Delegierte") der "GAGFAH S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 2-4 rue Beck, L-1222 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem (Grossherzogtum Luxemburg) vom 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323, gemäß den Befugnissen, die dem Stellvertreter durch die Beschlüsse des Verwaltungsrates gegeben wurden, wie sie in den, in Luxemburg am 5. Oktober 2006 und am 13. November 2007 gehaltenen, Versammlungen getroffen wurden, vertreten durch Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigte aufgrund einer Anwaltsvollmacht datiert auf den 7. Dezember 2009 (eine Kopie wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht).

Die Gründungssatzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger am 1. September 2009, die im Mémorial vom 24. September 2009 Nummer 1845 veröffentlicht wurde.

Der Delegierte hat, in seiner Eigenschaft als Stellvertreter der Gesellschaft, den Notar ersucht, folgendes aufzunehmen:

(I) Das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen dreihundertelf Tausend einhundert Euro (€ 282.311.100) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen achthundertachtundvierzig Tausend achthundertachtzig (225.848.880) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils eins Komma fünf und zwanzig Euro (€ 1,25) (die "Aktien"), wobei alle vorgenannten Aktien voll eingezahlt worden sind.

(II) Artikel 5, Paragraphen 2 und 3 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

"Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertachtundneunzig Millionen neunhundertachtunddreißig Tausend neunhundert Euro (9.998.938.900) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen einhunderteinundfünfzig Tausend einhundertzwanzig (7.999.151.120) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung der Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird),

(...) Der Verwaltungsrat ist autorisiert, jegliche Vorzugsrechte der Aktionäre zu unterdrücken, zu begrenzen oder darauf zu verzichten bis zu dem Ausmaß, wie es ratsam für eine Ausgabe von Aktien innerhalb des genehmigten Kapitals ist".

(III) Auf der Grundlage des vorgenannten Artikels hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft gemäß Entscheidung vom 5. Oktober 2006 und vom 13. November 2007, den entsprechenden Stock Option Plan bewilligt und dabei die Vorzugsrechte der Aktionäre im Zusammenhang mit den vorgenannten Angelegenheiten unterdrückt.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, dem Delegierten, vorgeannt, alleinhandelnd und mit umfassender Ersetzungsbefugnis, zu ermächtigen, instruieren und ihm die Vollmacht zu übertragen, zur tatsächlichen Ausgabe der Aktien gemäß des vorgenannten Beschlusses fortzuschreiten und vor dem Notar zu erscheinen, um diese Aktienaushändigungen und die Erhöhung des Stammkapitals (und Zuteilung von Reserven und Agio) aufzunehmen und im allgemeinen alle Schritte zu unternehmen und Dokumente, Übereinkünfte oder andere Urkunden zu unterzeichnen, wie sie in diesem Zusammenhang angemessen sein können.

(IV) Der Delegierte entschied, das Stammkapital, wie nachfolgend aufgeführt, zu erhöhen und unterdelegierte seine Befugnisse zum Erscheinen vor dem Notar an inter alia Me Miriam Schinner am 7. Dezember 2009.

(V) Der Delegierte beschloss am siebten Dezember 2009 innerhalb des genehmigten Stammkapitals eine Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals ohne Vorzugsrechte vorzunehmen in einer Gesamthöhe von sechsendfünfzig Tausend zweihundertfünfzig Euro (€ 56.250) aufgeteilt in eine Gesamtanzahl von fünfundvierzig tausend (45.000) Aktien mit einem Nennwert von eins Komma fünf und zwanzig Euro (€ 1,25). Diese Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals erfolgte (i) gegen Bareinlage in Höhe von einhundertzweiundneunzig Tausend (€ 192.000) (Stammkapital und Agio) und Ausgabe von dreißig Tausend (30.000) Aktien an Herrn Rolf Glessing und (ii) durch die Einbringung von achtzehn Tausend siebenhundertfünfzig Euro (€18.750) aus dem verfügbaren Agio in das Stammkapital, und folglich fünfzehn Tausend (15.000) neue Aktien mit einem Nennwert von eins Komma fünf und zwanzig Euro (€ 1,25) wie folgt an die unabhängigen Verwaltungsratsmitglieder auszugeben:

- Yves Wagner (unabhängiges Verwaltungsratsmitglied): fünftausend (5.000) Aktien,
- Dieter H. Ristau (unabhängiges Verwaltungsratsmitglied): fünftausend (5.000) Aktien,
- Jürgen Allerkamp (unabhängiges Verwaltungsratsmitglied): fünftausend (5.000) Aktien.

Ein Betrag von sechsendfünfzig Tausend zweihundertfünfzig Euro (€ 53.250) ist dem ausgegebenen Stammkapital zugeteilt (siebenunddreißig Tausend fünfhundert Euro (€ 37.500) Bareinlage und achtzehn Tausend siebenhundertfünfzig Euro (€ 18.750) Einbeziehung von Reserven) und ein Betrag von einhundertvierundfünfzig Tausend fünfhundert Euro (€ 154.500) (Bareinlage) ist dem verfügbaren Agio zugeteilt.

Als Konsequenz aus der vorangegangenen Kapitalerhöhung ist das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von sechshundertfünfzig Tausend zweihundertfünfzig Euro (€ 56.250) erhöht worden durch die Ausgabe von insgesamt fünfundvierzig Tausend (45.000) Aktien der Gesellschaft, auf einen Gesamtbetrag von zweihundertzweiundachtzig Millionen dreihundertsiebenundsechzig Tausend dreihundertfünfzig Euro (€ 282.367.350) aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen achthundertdreißig Tausend achthundertachtzig (225.893.880) Aktien, ein Gesamtbetrag von einhundertvierundfünfzig Tausend fünfhundert Euro (€ 154.500) wird zum Agio beigetragen. Der Beweis der freien Verfügbarkeit über die Beträge, die zum Agio und zum Stammkapital beigetragen werden und die Verfügbarkeit von ausreichenden Reserven für die Einziehung von Reserven, wie oben beschrieben, ist dem unterzeichneten Notar gezeugt worden.

Der Delegierte ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführten Erhöhungen des Stammkapitals aufzuzeichnen und dass als Ergebnis dieser Erhöhungen die Absätze 1 und 2 des Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert werden und wie folgt zu lesen sind:

"Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen dreihundertsiebenundsechzig Tausend dreihundertfünfzig Euro (€ 282.367.350) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen achthundertdreißig Tausend achthundertachtzig (225.893.880) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€1,25) (die "Aktien"), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt,

Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neuhundertachtundneunzig Millionen achthundertzweiundachtzig Tausend sechshundertfünfzig Euro (9.998.882.650) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neuhundertneunundneunzig Millionen einhundertsechs Tausend einhundertzwanzig (7.999.106.120) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung dieser Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird)."

Kosten:

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr zwei tausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Daraufhin wurde vorgenannte Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, ausgefertigt in Luxemburg am vorgenannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2010/171. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022276/195.

(100017658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Julius Textile Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.860.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022912/11.

(100019101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

IMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.526.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022913/11.

(100019090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022914/10.

(100018576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Henderson Global Property Companies (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 46.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.595.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022915/11.

(100018952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Hoftry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.385.875,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.474.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022916/11.

(100019015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.054,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.564.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022917/11.

(100019009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.054,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.563.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022918/11.

(100019006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.927,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.566.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022919/11.

(100018975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Work-Order S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 151.107.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant à L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Koppes,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 15 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "WORK-ORDER S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la commercialisation dans le domaine du matériel technique, ainsi que l'achat et la vente de tous produits sidérurgiques.

Généralement, la Société pourra exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Jean-Marc HEITZ, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Patrick HERVE, directeur commercial, né à Sarrebourg (France), le 29 décembre 1968, demeurant à F-57140 Norroy-le-Veneur, 10, rue du Fort, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société à responsabilité limitée "ARTEFACTO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87962, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

5) Le siège social de la Société sera établi à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/128. Reçu soixante quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010023325/217.

(100018562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Highland VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.912,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.561.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022921/11.

(100018967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Highland VII - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.912,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.560.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010022922/11.

(100018957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Financière du Cazeau S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Financière du Cazeau Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.483.

L'an deux mille dix. Le onze janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCIERE DU CAZEAU HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 64.483, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 563 du 3 août 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 154 du 19 février 2005.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (€ 153,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TROIS MILLIONS SOIXANTE MILLE EUROS (€ 3.060.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en FINANCIERE DU CAZEAU S.A., SPF. Modification de l'article 1 - 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de FINANCIERE DU CAZEAU S.A., SPF.

4) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 16. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FINANCIERE DU CAZEAU S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} . Alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de FINANCIERE DU CAZEAU S.A., SPF. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2010. Relation: EAC/2010/549. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022325/86.

(100017987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Assumption S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.884.

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ASSUMPTION S.A." avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 192 du 22 mars 1999.

acte modifié pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 812 du 3 avril 2008 inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 67.884

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Me Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Thommes, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social

2. Modification correspondante de l'article 12 des statuts qui aura à l'avenir la teneur suivante: "L'année sociale commence le premier mars et se termine le dernier jour de février. Exceptionnellement, l'exercice social 2009-2010 débutera le 1^{er} janvier 2009 et se clôturera au 28 février 2010."

3. Divers.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour. Ainsi, si l'assemblée générale tenue le 21 décembre 2009 a statué sur le projet de fusion envisagé avec SOCIETE FONCIERE P.L.M., l'assemblée générale extraordinaire des associés de SOCIETE FONCIERE P.L.M., société absorbante, tenue le même jour, a décidé de surseoir à la fusion et de proroger à titre exceptionnel la durée de l'exercice en cours au 28 février 2010, un changement similaire devant être opéré au niveau des statuts de la société absorbée pour rendre la fusion possible.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter au dernier jour de février de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 12 des statuts qui aura à l'avenir la teneur suivante: "L'année sociale commence le premier mars et se termine le dernier jour de février. Exceptionnellement, l'exercice social 2009-2010 débutera le 1^{er} janvier 2009 et se clôturera au 28 février 2010."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. THOMMES, V. WAUTHIER, D. GOERGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/724. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010022289/68.

(100018240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

EJM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.010.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

"Pasetold Holdings Limited", a company incorporated and existing under Cyprus laws, established and having its registered office at Thiseos 4, Egkom, P.C. 2413, Nicosia, Cyprus, registered with Registrar of Companies of Cyprus under number 222586,

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on 22 December 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "EJM INVESTMENTS S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 103.010, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 13 September 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1187 on 22 November 2004, page 56955.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company "EJM INVESTMENTS S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "EJM INVESTMENTS S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"Pasetold Holdings Limited", une société constituée et existant sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Thiseos 4, Egkom, P.C. 2413, Nicosia, Chypre, immatriculée auprès du Registre des Sociétés à Chypre sous le numéro 222586,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée le 22 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "EJM INVESTMENTS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103.010, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1187 du 22 novembre 2004, page 56955.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR)

chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "EJM INVESTMENTS S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "EJM INVESTMENTS S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. HÄLL - LUNDGREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/222. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010022290/94.

(100018329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Bressaglia Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.956.

L'an deux mille dix.

Le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Julien BRESSAGLIA, entrepreneur, demeurant à L-4916 Bascharage, 19, rue Guillaume Serrig,
- 2.- Monsieur Darren BRESSAGLIA, employé privé, demeurant à L-4916 Bascharage, 19, rue Guillaume Serrig,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Julien BRESSAGLIA et Monsieur Darren BRESSAGLIA, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "Bressaglia Immobilière S.à r.l.", avec siège social à L-4918 Bascharage, 39A, rue Nicolas Meyers, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1538 du 20 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 138.956, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00).

2. Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains, et de modifier en conséquence l'article trois, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg)."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Bressaglia, D. Bressaglia, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4584. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022295/32.

(100017727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.